

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses

VILLE DE MONTESSON

Numéro national d'identification :

1, place Roland Gauthier B.P. 42 - 78362 Montesson

Code NUTS : FR103 - France

Point(s) de contact : Monsieur Le Maire

Téléphone : 01.30.15.39.39 - Fax : 01.39.52.63.42

Adresse(s) Internet :

Adresse générale de l'autorité délégante (URL) :

<http://www.montesson.fr>

Adresse du profil d'acheteur (URL) :

<http://www.marchespublics-idf-centre.fr>

Section II : Objet de la concession

II.1) Etendue du contrat

II.1.1) Intitulé de la concession :

Délégation du service public d'exploitation de la crèche « La Ribambelle » à Montesson.

II.1.2) Code CPV principal : 85312110-3 ; 92331210-5

II.1.3) Services

II.1.4) Description succincte : Assurer pendant une durée de 5 ans, à compter du 28 juillet 2018 l'exploitation du service public d'exploitation de la crèche « La Ribambelle » à Montesson

II.1.6) Information sur les lots : non

II.2) Description

II.2.3) Lieu d'exécution Code NUTS : FR103

II.2.4) Description des prestations :

- Assurer pendant une durée de 5 ans, à compter du 28 juillet 2018 l'exploitation du service public d'exploitation de la crèche « La Ribambelle »
1 Rue Pierre Louis Guyard à Montesson de 60 berceaux dans le cadre d'un contrat d'affermage
- Obligation d'assurer la continuité de service public et la responsabilisation sur la qualité du service public
- Supporter les risques liés à l'exploitation du service
- L'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans de façon régulière et/ou occasionnelle des habitants de la Ville de Montesson
- L'ouverture s'effectuera du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Fermeture les 3 premières semaines d'août et une semaine entre Noël et le jour de l'an.
- Le conventionnement avec les prestataires de prestations familiales (CAF, autres...)
- Le respect de la politique Petite Enfance de la Ville de Montesson notamment les critères d'attribution de places ;
- La facturation et l'encaissement des participations familiales
- La fourniture de repas adaptés aux tout-petits
- L'élaboration d'un projet d'établissement (dans lequel doit figurer le projet social et éducatif),
- Assurer les travaux d'entretien et de réparation des ouvrages

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des :

- Critères décrits ci-dessous :

Critères de sélection des candidatures :

Procédure restreinte : les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Les candidats retenus recevront par la suite un dossier de

consultation leur permettant de présenter leur offre

Les critères de jugement des offres des candidats seront définis dans le règlement de consultation.

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 5 000 000 €

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 60

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : Dans le cadre de la procédure restreinte, les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés par la commission de DSP. Les candidats retenus recevront un dossier de consultation leur permettant de présenter leur offre.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Le candidat fournit une déclaration sur l'honneur attestant : qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion prévue aux art 39 et 42 de l'ordonnance 2016 65 du 29 janvier 2016. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues aux 2 de l'art 39 de l'ordonnance précitée, il produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents ; que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigées en application de l'art 45 de l'ordonnance précitée et dans les conditions fixées aux art 20 et 21 sont exacts. Il produit une lettre de candidature indiquant l'identité du candidat ou du mandataire du groupement avec identité de chaque membre, le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, la déclaration sur l'honneur relative aux articles L 5212.1 à L 5212.4 du Code du Travail, un extrait Kbis ou équivalent, une attestation d'assurance RCP en cours de validité

III.1.2) Capacité économique et financière

- Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Le candidat produit :

- les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence)
 - le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente concession, réalisées au cours des trois dernières années (sauf pour les sociétés ayant moins de 3 ans d'existence)
 - une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux)
 - si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents ci-avant demandés, il est autorisé à produire tout document approprié de nature à faire apparaître la capacité économique et financière du candidat et notamment sa situation financière précise.
- Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

- Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Le candidat produit :

- les moyens humains et techniques dont le candidat dispose pour la gestion du présent contrat de concession
- les références du candidat dans les domaines d'activité faisant l'objet de la concession, indiquant notamment l'autorité déléguante, le montant et la date du contrat
- tout élément permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer l'activité technique et professionnelle, et notamment la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

- La concession est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées
- L'exécution de la concession est réservée dans le cadre de programmes d'emplois protégés

Section IV : Procédure

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures

Date : 5 septembre 2017

Heure locale : 12h00

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT : NON

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) Informations complémentaires :

Données du service (année 2017) :

Le périmètre de ce contrat sera constitué par :

Gestion d'une crèche de 60 berceaux de la commune de Montesson

Modalités de présentation des candidatures

Les candidats doivent remettre un pli contenant les éléments demandés à la section III du présent avis.

En cas de groupement, chaque membre devra produire les pièces demandées. Les groupements sont autorisés et pourront prendre la forme de groupements solidaires ou conjoints avec mandataire solidaire.

Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leurs pièces sous pli cacheté de la façon suivante :

- l'enveloppe extérieure, renfermant l'enveloppe intérieure, porte la mention suivante :
« Candidature pour : Délégation de service public pour l'exploitation de la crèche La Ribambelle de la commune de Montesson - NE PAS OUVRIR AVANT LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS »
- l'enveloppe intérieure contient la candidature complétée des pièces telles que énumérées à la section III et porte la mention suivante :
« nom et adresse du candidat »
« Candidature pour : Délégation de service public pour l'exploitation de la crèche La Ribambelle de la commune de Montesson - NE PAS OUVRIR AVANT LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS »

Le dossier est adressé sous pli recommandé avec accusé

de réception à l'adresse suivante : M. le Maire Hôtel de Ville 1, Place Roland Gauthier - BP 42 78362 Montesson Cedex

Le dossier de réponse peut être déposé contre récépissé à l'adresse suivante : M. le Maire Hôtel de Ville 1, Place Roland Gauthier - BP 42 78362 Montesson Cedex

Jours et heures d'ouverture des locaux :

- le lundi : de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30 ;
- le mardi : de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30 ;
- le mercredi : de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30 ;
- le jeudi : de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30 ;
- le vendredi : de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu et sera renvoyé à son expéditeur sans avoir été ouvert.

Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est possible à l'adresse suivante :

[https:// http://www.marchespublics-idf-centre.fr](https://http://www.marchespublics-idf-centre.fr)

(référence consultation : DSP1701).

S'ils ne sont pas accompagnés d'une sauvegarde, les plis électroniques dans lesquels un programme informatique malveillant est détecté sont réputés n'avoir jamais été reçus. Le candidat veille à l'interopérabilité des formats informatiques qu'il choisit. Il applique l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique et utiliser un certificat électronique conforme au Référentiel général de Sécurité, niveaux **et ***RGS.

Quel que soit le choix du mode transmission retenu, tout dossier déposé ou reçu postérieurement à la date limite et à l'heure limite n'est pas ouvert et est renvoyé au candidat.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Versailles

56, avenue de Saint Cloud 78011 Versailles

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Téléphone : 01 39 20 54 00 Télécopie : 01 39 20 54 87

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des différends et litiges relatifs aux marchés publics de Versailles

5, rue Leblanc 75911 Paris cedex 15

tél 01.82.52.42.67 - fax 01.82.52.42.95

Courriel : pref-ccira-versailles@paris-idf.gouv.fr

VI.4.3) Introduction de recours :

- Référé précontractuel (articles L. 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative) : jusqu'à la signature du contrat

- Référé contractuel (articles L. 551-13 et suivants du CJA) : un mois à compter de la publication de l'avis d'attribution

- Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires : ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Versailles

56, avenue de Saint Cloud - 78011 Versailles

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Téléphone : 01 39 20 54 00 Télécopie : 01 39 20 54 87

adresse internet : <http://www.sagace.juradm.fr>